

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE GRANS ET CORNILLON-CONFoux**

ENTRE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente en exercice ou son représentant par délégation, et désignée dans le texte ci-après par l'abréviation « MAMP », agissant en vertu d'une délibération du Conseil de la Métropole en date du

D'UNE PART,

ET :

La Société des Eaux de Marseille, Société Anonyme au capital de 7.133.520 €, représentée par sa Directrice Générale, Madame Sandrine MOTTE, et désignée dans le texte ci-après par l'abréviation « Le Déléataire »,

D'AUTRE PART,

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le SAN Ouest Provence a confié à compter du 1^{er} janvier 2016, par contrat de délégation de service public, à la Société des Eaux de Marseille (SEM), l'exploitation du service de distribution de l'assainissement relatif aux communes de Grans et Cornillon Confoux pour une durée de 12 ans avec une échéance fixée au 31 décembre 2027.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 du CGCT que les communes n'avaient pas transféré à leur ancien EPCI d'appartenance. Par conséquent, cette dernière s'est substituée dans les droits anciennement dévolus au SAN Ouest Provence et se retrouve désormais compétente concernant la gestion du service public de l'assainissement collectif.

Dans le contexte de la Covid-19, un avenant n°1 a été notifié en 2021 afin de prendre en compte des prestations non-prévues initialement, destinées à assurer, si besoin, une surveillance des eaux usées et ainsi mesurer le niveau de circulation du coronavirus par commune.

L'article 55 du contrat « *inventaire des biens confiés au délégataire* » prévoit une mise à jour annuelle de ce dernier (point 3) par le délégataire, fournie à l'occasion de la remise du rapport annuel faisant mention des « *nouveaux biens achevés et intégrés au service délégué* ».

A ce titre, ont été intégrés dans le patrimoine délégué les ouvrages suivants :

- Poste de relevage Square Laurens (au 01/01/2020)
- Poste de relevage de la Gallière (au 01/01/2021)
- Poste de relevage de l'Enclos (au 01/01/2021)
- Poste de relevage de l'Ecureuil (au 01/05/2021)
- Poste de relevage de Mirapier (au 01/03/2023)

Il apparaît donc nécessaire d'intégrer lesdits ouvrages dans l'inventaire actualisé qui est joint au présent avenant en annexe 3 et se substitue à l'annexe 8 du contrat initial. Le patrimoine évoluant et afin de maintenir celui-ci dans un état de parfait fonctionnement. Le plan de renouvellement est joint au présent avenant en annexe 2 et se substitue à l'annexe 5 du contrat initial. Le poste de relevage de Mirapier étant en cours de finition, l'inventaire annexé sera complété à l'issue de la réception des travaux.

L'évolution du patrimoine délégué ci-dessus évoquée est génératrice de produits mais également de charges et coûts supplémentaires d'exploitation, supportés par le délégataire qui actuellement ne sont nullement compensées.

La prise en compte de ces paramètres justifie donc l'engagement d'une révision tarifaire telle que décrite dans l'article 39 et plus particulièrement à l'aune du point 5 en cas d'intégrations de nouveaux ouvrages dans le périmètre affermé.

En conséquence, il est proposé, dans le cadre du présent avenant d'intégrer ces nouvelles charges, non prévues initialement, afin de réviser les tarifs, tout en ne modifiant pas l'équilibre économique global du contrat, ni ne conduisant à une augmentation de la marge du délégataire.

A cet effet un nouveau CEP est joint en annexe 1 du présent avenant, qui se substitue au CEP de l'annexe 6 du contrat initial. Le patrimoine sera repris intégralement en annexe 2, il se substituera à celui du contrat initial. Le montant initial du GER (gros entretien et renouvellement) est aussi augmenté en conséquence.

D'autre part, le délégataire est tenu, conformément à l'article 5.2 du contrat, de fournir à la collectivité une actualisation du SIG augmentée des éléments d'altimétrie (x,y,z) avant la fin de la cinquième année du contrat (au 31/12/2020). Compte-tenu du contexte sanitaire Covid, celle-ci a été finalisée et approuvée par le maître d'ouvrage, sur l'ensemble des linéaires réalisables en juin 2022.

Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, les prix des prestations d'inspection par caméra vidéo (inspection télévisuelle ITV) prévus à l'article 61 du contrat initial et ceux concernant la désinsectisation prévus à l'article 62 du contrat initial n'avaient pas été indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Ils sont donc ajoutés tel que détaillé en annexe 4 du présent avenant.

Afin de permettre à MAMP d'investiger au besoin sur des problématiques d'eaux claires parasites, il est nécessaire d'ajouter au BPU les prestations relatives à la fumigation des réseaux, tel que détaillé en annexe 4 du présent avenant. Cette prestation nécessite une connaissance parfaite du réseau et notamment dans la sectorisation des interventions, le lien avec le fichier client pour le suivi du dossier et les sollicitations post résultats, la mise en œuvre d'un protocole d'information très strict avant investigation avec la commune, les services de secours, les services techniques, les associations de commerçants en centre-ville...

De plus, la zone artisanale de la Pecette située sur la commune de Saint Chamas, rejette ses effluents (estimés à 3500 m³ annuels) dans le réseau de la commune de Cornillon-Confoux, sans qu'un prix ne soit prévu au contrat pour ce type de prestation. Il est donc proposé de rajouter un prix spécifique correspondant à la collecte et au traitement des effluents en gros.

Aussi, des évolutions notables ont eu lieu récemment en lien avec la réforme de la protection des données notamment par l'intermédiaire de l'adoption du « *Paquet Européen de protection des données* » en mai 2018 composé de deux textes :

- Le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable dans tous les pays de l'union européenne depuis le 25 mai 2018 qui vise à accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.
- La Directive relative aux traitements des données personnelles applicable au plus tard au 6 mai 2018.

Leur strict respect a impliqué certaines adaptations dans les pratiques du Déléataire qui sont intégrées dans les modus operandi de traitement et gestion des données dites « abonnés ».

Enfin, il est également rappelé la modification unilatérale du contrat de concession afin d'intégrer les obligations de laïcité et de neutralité encadrées par la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République.

Ceci étant exposé, les Parties sont convenues des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 –Intégration de nouveaux ouvrages

Sont intégrés dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire prévue par l'article 55 les ouvrages suivants :

- Poste de relevage Square Laurens au 01/01/2020
- Poste de relevage de la Gallière au 01/01/2021
- Poste de relevage de l'Enclos au 01/01/2021
- Poste de relevage de l'Ecureuil au 01/05/2021
- Poste de relevage de Mirapier au 01/03/2023

Suite à l'intégration de ces nouvelles installations et afin de maintenir le patrimoine confié en état de fonctionnement normal, un plan de renouvellement a été élaboré et est présenté en annexe 2. Celui-ci vient en remplacement de l'annexe 5 du contrat initial. Le montant alloué au compte GER devient donc 264 031 €.

Cette évolution du GER entraine une modification de l'article 24.2 du contrat et notamment de la dotation annuelle dite au titre du renouvellement. Celle-ci passera de DO₀ 26 513 € à DO₀ 30 485,40 €.

ARTICLE 2 : Evolution tarifaire

Le prix du tarif de la part liée à la consommation de la facturation défini à l'article 32.2 « Rémunération du délégataire – Consommation » en valeur de base du Contrat (01/07/2015) correspondant à la rémunération du Délégataire, applicable à compter du 1^{er} Avril 2023 ou à la date de notification du présent avenant si elle est postérieure, et pendant la durée du contrat, devient :

« 2. Consommation (R₀)

Les tarifs comprennent également une partie proportionnelle à la consommation d'eau de l'utilisateur, et comprennent deux tranches :

- Tranche 1 (0 à 60 m³ par semestre) : $R_{10} = 0,8884\text{€ HT/m}^3$,
- Tranche 2 (au-delà de 60 m³ par semestre) : $R_{20} = 1,3127\text{€ HT/m}^3$.

Ces prix sont établis au vu du compte d'exploitation prévisionnel proposé par le Délégataire. »

ARTICLE 3 – Modification de l'annexe 6 : Compte d'exploitation

L'annexe 1 du présent avenant se substitue à l'annexe 6 du contrat et remplace le précédent compte d'exploitation prévisionnel pour constituer désormais l'annexe 6 du contrat.

ARTICLE 4 – Connaissance du patrimoine

L'article 5.2 du contrat prévoit que le Délégataire doit procéder au complément du SIG en précisant l'altimétrie (x,y,z), avant la cinquième année du contrat. Un travail a été restitué par le Délégataire pour l'ensemble des réseaux qui pouvaient être relevés. L'obligation fixée à 100% du linéaire des réseaux avec une altimétrie de classe A ne pouvant être tenue, notamment du fait des réseaux se trouvant en domaine privé et ne disposant pas de servitudes, il est décidé de préciser que le Délégataire s'engage à réaliser tout complément possible avant l'échéance du contrat.

ARTICLE 5 – Bordereau des prix unitaires

Le Bordereau des Prix Unitaires B.P.U., annexé au contrat initial, tel qu'approuvé par délibération du Comité Syndical de l'Ex SAN Ouest Provence n°540/15 du 24 novembre 2015, complété par l'avenant n°1, intègre un Complément au Bordereau des Prix Unitaires, correspondant au document présenté en annexe n°4 au présent avenant.

ARTICLE 6 – Collecte et Traitement des effluents en gros

La zone artisanale de la Pecette située sur la commune de Saint Chamas, rejette ses effluents dans le réseau de la commune de Cornillon-Confoux. Le contrat ne prévoit pas de prix correspondant à la collecte et au traitement des effluents en gros, il est donc prévu de rajouter un prix spécifique :

$$R3_{G0} = 1,0408\text{€ HT/m}^3. \text{ (en valeur de base 01/01/2015)}$$

ARTICLE 7 – Traitement et gestion des données « abonnés »

Le traitement et la gestion des données « abonnés » dans le cadre du contrat et du présent avenant seront conformes aux nouvelles dispositions légales s'inscrivant dans le cadre du « *Paquet Européen de Protection des Données* » intégrant le règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté le 20 mai 2018 et la Directive concernant le traitement des données personnelles applicable depuis le 6 mai 2018.

ARTICLE 8 – Rappel de la modification unilatérale

Il est rappelé la modification unilatérale du contrat de concession afin d'intégrer les obligations de laïcité et de neutralité encadrées par la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République. Celle-ci a été délibérée au Conseil de la Métropole du 5 mai 2022 sous le numéro FBPA-030-11717/22/CM et notifié le 12 juillet 2022.

ARTICLE 9 – Portée du présent avenant

L'avenant a pour effet une augmentation de 256 718€ soit 7,12 % de la recette totale du délégataire sur la durée du contrat :

- Recette contrat initial : 3 605 877 €
- Recette contrat après avenant n°2 : 3 862 595 €.

Conformément à l'article R 3135-8 du Code de la Commande Publique qui prévoit qu'un contrat de concession peut être modifié si le montant des modifications est inférieur à 10% du montant du contrat de concession initial, le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Après transmission au contrôle de légalité, le présent avenant prendra effet à la date de réception de sa notification par le Délégataire.

Toutes les dispositions du contrat d'affermage du 1^{er} janvier 2016 ainsi que de son avenant n°1, qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant, restent en vigueur.

Fait à, en trois exemplaires originaux, le

Le Vice-Président
de la Commande Publique, de la
Transition énergétique, du SCoT et de la
Planification

Pascal MONTECOT

La Directrice Générale
de la Société des Eaux de Marseille

Sandrine MOTTE

Pièce jointe 1

Annexe 1

Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat

*(en remplacement de celui figurant
dans l'annexe 6 du contrat)*

Pièce jointe 2

Annexe 2

Programme de renouvellement

*(en remplacement de celui figurant
dans l'annexe 5 du contrat)*

Plan de renouvellement des équipements électromécaniques

Coût global

Coût Réalisation & Conduite des Tx	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Somme :
STEP DES GRANDES BASTIDES	5 721 €	373 €	0 €	0 €	2 306 €	0 €	4 894 €	221 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 515 €
STEP DE CORNILLON	34 444 €	37 372 €	5 500 €	0 €	5 368 €	3 855 €	0 €	2 184 €	0 €	692 €	0 €	0 €	89 415 €
STEP DE GRANS	0 €	0 €	0 €	0 €	10 544 €	11 015 €	18 266 €	10 211 €	15 940 €	12 784 €	3 373 €	0 €	82 133 €
STAR AUTOROUTIER	2 228 €	0 €	11 508 €	0 €	0 €	3 327 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 063 €
STAR EMMAUS	6 260 €	0 €	0 €	19 704 €	2 392 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 356 €
STAR LA TOULOUBRE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 921 €	0 €	4 681 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 602 €
RELEVAGE DE ROUMIAS	4 085 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 085 €
STAR SQUARE LAURENS	0 €	0 €	0 €	0 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	9 568 €
STAR DE LA GALLIERE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
STAR DE L'ENCLOS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
STAR DE L'ECUREUIL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	236 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 666 €
STAR DE MIRAPIER	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	338 €	405 €	405 €	405 €	405 €	1 958 €
Somme :	52 738 €	37 745 €	17 008 €	19 704 €	21 806 €	25 360 €	25 571 €	20 046 €	18 756 €	16 292 €	6 189 €	2 816 €	264 031 €

UP	EF	Appareil	Posé	DVT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Somme	
EBAS	STEP DES GRANDES BASTIDES	DISTRIBU ELECTRI RELEVAGE	ACQUISITION DONNEES	200701701	SOPREL S89 RELEVAGE	2007	0020										5 500 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	DISTRIBU ELECTRI RELEVAGE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	200701700	COFFRET COMMANDE RELEVAGE	2007	0025										0 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	DISTRIBU ELECTRI RELEVAGE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	200708114	DISJONCTEUR GENERAL	2007	0025										0 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	DISTRIBU ELECTRI RELEVAGE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	200708115	INTER GENERAL	2007	0025										0 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	ACCESSOIRES MECANIQUE	200708119	PIED ASSISE PPE1 RELEVAGE	2007	0015						1 294 €				1 294 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	ACCESSOIRES MECANIQUE	200708120	PIED ASSISE PPE2 RELEVAGE	2007	0015						1 294 €				1 294 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	MESURE	200701897	POIRE DE NIVEAU RELEVAGE	2007	0009	221 €						221 €			442 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	MESURE	200708121	MESURE RELEVAGE	2007	0010		373 €								373 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	POMPE	200701693	PPE1 IMERGEE 5.9KW RELEVA	2007	0013				2 306 €						2 306 €	
	STEP DES GRANDES BASTIDES	RELEVAGE	POMPE	200701694	PPE2 IMERGEE 5.9KW RELEVA	2007	0015							2 306 €			2 306 €	
EBAS			Nombre :	10			5 721 €	373 €	0 €	0 €	2 306 €	0 €	4 894 €	221 €	0 €	0 €	13 515 €	
EBRE	STEP DE CORNILLON	AERATION	AERATEUR	199201812	SPRINKLER LIT BACTERIEN	1992	0024		9 544 €								9 544 €	
	STEP DE CORNILLON	DECANTATION - CLARIFI. EU	ACC MECA DECANTATION	199202300	BUTEE A BILLE CLARIF	1992	0024		4 698 €								4 698 €	
	STEP DE CORNILLON	DECANTATION - CLARIFI. EU	ACC MECA DECANTATION	201201516	ROUE CLARIFICATEUR	2012	0008			1 413 €							1 413 €	
	STEP DE CORNILLON	DECANTATION - DIGESTEUR	ACCESSOIRES HYDRAULIQUES	199201809	VANNE OPERCULE DN 150	1992	0024		733 €								733 €	
	STEP DE CORNILLON	DECANTATION - DIGESTEUR	ACCESSOIRES HYDRAULIQUES	199201814	RV EXTRACTEUR SABLE	1992	0024		733 €								733 €	
	STEP DE CORNILLON	DEGRILLAGE	DEGRILLEUR	199201805	DEGRILLEUR COURBE	1992	0024		12 853 €								12 853 €	
	STEP DE CORNILLON	DEGRILLAGE	DEGRILLEUR	199202294	PLAN DE GRILLE DEGRILLEUR	1992	0024		3 213 €								3 213 €	
	STEP DE CORNILLON	DEGRILLAGE	MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR	200603849	MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR	2006	0010		2 670 €								2 670 €	
	STEP DE CORNILLON	DESHYDRATATION DES BOUES	ACC.HYD - DU LIT SECHAGE	200300106	R.VANNE LIT DE SECHAGE 1	1992	0033							691 €			691 €	
	STEP DE CORNILLON	DESSABLAGE DESHUILE	ACC HYD FOSSE A GRAISSE	199202305	RV VIDANGE FOSSE GRAISSE	1992	0025		691 €								691 €	
	STEP DE CORNILLON	DESSABLAGE DESHUILE	FOSSE A GRAISSE	200300105	FOSSE A GRAISSE	1992	0033								1 €		1 €	
	STEP DE CORNILLON	DESSABLAGE DESHUILE	POA PONT MOBILE	199201811	POA PONT MOBILE	1992	0001	5 500 €									5 500 €	
	STEP DE CORNILLON	DESSABLAGE DESHUILE	TURBIFLOW DEGRAISSAGE	199201810	TURBIFLOW DEGRAISSAGE	1992	0028			3 955 €							3 955 €	
	STEP DE CORNILLON	ELECTRICITE/CONTROLE CDE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	199201815	ARMOIRE + 56 ELEMENTS	1992	0025	26 664 €									26 664 €	
	STEP DE CORNILLON	ELECTRICITE/CONTROLE CDE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	199201816	DISJONCTEUR GENERAL	1992	0025		790 €								790 €	
	STEP DE CORNILLON	ELECTRICITE/CONTROLE CDE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	199201817	PROTECTION FOUORE	1992	0025		790 €								790 €	
	STEP DE CORNILLON	ELECTRICITE/CONTROLE CDE	TELEGESTION	199201818	SOPREL S11	1992	0025	5 500 €									5 500 €	
	STEP DE CORNILLON	ENS EQUIPEMENT SITE	EQUIPEMENT BATIMENT	199202307	ECLAIRAGE - STATION	1992	0027	230 €									230 €	
	STEP DE CORNILLON	ENS EQUIPEMENT SITE	EQUIPEMENT BATIMENT	199202308	CHAUFFAGE - STATION	1992	0025	560 €									560 €	
	STEP DE CORNILLON	EXTRACT.RECIRCULAT. BOUES	POMPE - RECIRCULAT* BOUE	199201824	POMPE RECIRCULATION N°2	1992	0029				2 373 €						2 373 €	
	STEP DE CORNILLON	EXTRACT.RECIRCULAT. BOUES	POMPE - RECIRCULAT* BOUE	201401307	POMPR RECIRCULATION N°1	2014	0009							713 €			713 €	
	STEP DE CORNILLON	RELEVAGE DE TETE	ACC.HYD RELEVAGE DE TETE	199202289	CLAPET POMPE RELEV. N°1	1992	0029					1 482 €					1 482 €	
	STEP DE CORNILLON	RELEVAGE DE TETE	MESURE RELEVAGE DE TETE	199201803	MESURE NIV/ FOSSE RELEV	1992	0005			1 917 €							1 917 €	
	STEP DE CORNILLON	RELEVAGE DE TETE	MESURE RELEVAGE DE TETE	199201804	DETECTION NIVEAU RELEVAGE	1992	0025			230 €							230 €	
	STEP DE CORNILLON	RELEVAGE DE TETE	POMPES RELEVAGE DE TETE	201301509	POMPE RELEVAGE - N°1	2013	0010							1 471 €			1 471 €	
	EBRE			Nombre :	25			34 444 €	37 372 €	5 500 €	0 €	5 368 €	3 855 €	0 €	2 184 €	0 €	692 €	89 415 €
	EPUJ	STEP DE GRANS	01 ENTREE STATION	MES ADUCTION	201500142	DETECTION NIVEAU BYPASS	2015	0009									373 €	373 €
		STEP DE GRANS	01 ENTREE STATION	MES ADUCTION	201500143	PRELEVEUR ENTREE	2015	0009									3 531 €	3 531 €
		STEP DE GRANS	02 DEGRILLAGE ENTREE	MESURE DEGRILLAGE	201500141	MESURE DE NIVEAU ULTRASON	2015	0006			373 €							373 €
		STEP DE GRANS	03 DEGRAISSEUR-DESSABLEUR	DAE AERATEUR DEGRAISSEUR	201500153	AEROPLOT	2015	0009									2 722 €	2 722 €
STEP DE GRANS		04 POSTE TOUTES EAUX	MES POSTE TOUTES EAUX	201500167	SONDE NIVEAU TOUTES EAUX	2015	0006			373 €							373 €	
STEP DE GRANS		04 POSTE TOUTES EAUX	MES POSTE TOUTES EAUX	201500168	POIRE NIVEAU HAUT TT EAUX	2015	0006			278 €							278 €	
STEP DE GRANS		04 POSTE TOUTES EAUX	MES POSTE TOUTES EAUX	201500169	POIRE NIVEAU BAS TT EAUX	2015	0006			278 €							278 €	
STEP DE GRANS		04 POSTE TOUTES EAUX	POA POSTE TOUTES EAUX	201500170	POMPE MM TOUTES EAUX 1	2015	0006						1 851 €				1 851 €	
STEP DE GRANS		05 PUIITS A BOUES	MES PUIITS A BOUES	201500173	DEBITMETRE TEMPS PLUIE 1	2015	0006			573 €							573 €	
STEP DE GRANS		05 PUIITS A BOUES	MES PUIITS A BOUES	201500174	DEBITMETRE TEMPS PLUIE 2	2015	0006			573 €							573 €	
STEP DE GRANS		05 PUIITS A BOUES	MES PUIITS A BOUES	201500175	DEBITMETRE TEMPS SEC	2015	0006			573 €							573 €	
STEP DE GRANS		05 PUIITS A BOUES	POA PUIITS A BOUES	201500170	POMPES TEMPS PLUIE 1	2015	0008						1 854 €				1 854 €	
STEP DE GRANS		06 COMBIOGREEN ZONE AENAE	ACC.MEC ANAEROBIE	201500198	AGITATEUR ANAEROBIE	2015	0009								3 564 €		3 564 €	
STEP DE GRANS		06 COMBIOGREEN ZONE AENAE	POA POMPES FECL3	201500229	POMPE FECL3 1	2015	0005			522 €							522 €	
STEP DE GRANS		06 COMBIOGREEN ZONE AENAE	POA POMPES FECL3	201500229	POMPE FECL3 2	2015	0005			522 €							522 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500193	RAMPE DIFFUSION 1	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500194	RAMPE DIFFUSION 2	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500195	RAMPE DIFFUSION 3	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500196	RAMPE DIFFUSION 4	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500197	RAMPE DIFFUSION 5	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	DAE AERATION	201500198	RAMPE DIFFUSION 6	2015	0010								2 088 €		2 088 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	MES AERATION	201500206	SONDES O2 AERATION	2015	0006			2 672 €							2 672 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	MES AERATION	201500207	SONDES NH4 NOS AERATION	2015	0006			2 672 €							2 672 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	POA SURPRESSEURS	201500278	SUPPRESSEUR 1	2015	0007					5 000 €					5 000 €	
STEP DE GRANS		07 COMBIOGREEN AERATION	POA SURPRESSEURS	201500279	MOTEUR SUPPRESSEUR 1	2015	0009					3 500 €					3 500 €	
STEP DE GRANS		08 COMBIOGREEN CLARIFICAT	ACC MEC CLARIFICATEUR	201500210	ROUE PONT MOTRICE	2015	0009							2 278 €			2 278 €	
STEP DE GRANS		08 COMBIOGREEN CLARIFICAT	ACC MEC CLARIFICATEUR	201500211	ROUE PONT NON MOTRICE	2015	0009							1 478 €			1 478 €	
STEP DE GRANS		08 COMBIOGREEN CLARIFICAT	MES CLARIFICATEUR	201500216	SONDE NIVEAU SORTI CLARIF	2015	0006			373 €							373 €	
STEP DE GRANS		09 COMPTAGE DE SORTIE	MES REJETS	201500220	SONDE EAUX TRAITES	2015	0006			167 €							167 €	
STEP DE GRANS		09 COMPTAGE DE SORTIE	MES REJETS	201500221	SONDE EAUX BYPASS	2015	0006			167 €							167 €	
STEP DE GRANS		09 COMPTAGE DE SORTIE	MES REJETS	201500224	PLUVIOMETRE	2015	0006			159 €							159 €	
STEP DE GRANS		10 EAU INDUSTRIELLE	POA SKID EAU INDUS	201500274	POMPE SKID 1	2015	0008						1 740 €				1 740 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	ACC MEC TRAITEMENT BOUES	201500263	AGITATEUR POLYMERES	2015	0011								2 230 €		2 230 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	MES TRAITEMENT BOUES	201500250	DEBITMETRE BOUES	2015	0011								567 €		567 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	MES TRAITEMENT BOUES	201500258	MESURE NIVEAU BENNE BOUE	2015	0009							373 €			373 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	MES TRAITEMENT BOUES	201500262	DEBITMETRE INJECTION POLY	2015	0011								567 €		567 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	MES TRAITEMENT BOUES	201500265	MESURE NIVEAU PREPA POLY	2015	0005										229 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	MES TRAITEMENT BOUES	201500339	DETECTEUR H2S	2015	0008			229 €					1 982 €		1 982 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	POA TRAITEMENT BOUES	201500242	POMPE EXTRACTION BOUES 1	2015	0005			2 039 €							2 039 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	POA TRAITEMENT BOUES	201500252	POMPE GAVEUSE	2015	0007						6 738 €				6 738 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	POA TRAITEMENT BOUES	201500259	POMPE POLYMERE 1	2015	0005			1 330 €							1 330 €	
STEP DE GRANS		11 TRAITEMENT DES BOUES	POA TRAITEMENT BOUES	20150026														

UF		EF		Appareil		Posé	DVT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Somme
STAR EMMAUS	RELEVAGE	ACC.HYD - DES POMPES	199901673	R.VANNE REF. POMPE N°1	1999	0021							760 €							760 €
STAR EMMAUS	RELEVAGE	ACC.HYD - DES POMPES	199901674	R.VANNE REF. POMPE N°2	1999	0017	760 €													760 €
STAR EMMAUS	RELEVAGE	ACC.MEC RELEVAGE	199906315	BARRE GUIDE POMPE N°2	1999	0021							318 €							318 €
STAR EMMAUS	RELEVAGE	MESURE	199906132	DET. NIVEAU FOSSE T.HAUT	1999	0020					204 €									204 €
STAR EMMAUS	RELEVAGE	POMPE	201401267	POMPE RELEVAGE N°2	2014	0006							1 314 €							1 314 €
LEMA			Nombre :	8				6 260 €	0 €	0 €	19 704 €		2 392 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 356 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	ENS EQUIPEMENT SITE	EXTINTEUR	201302803	EXTINTEUR N°6	2013	0010									64 €				64 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	ENS EQUIPEMENT SITE	EXTINTEUR	201302804	EXTINTEUR N°7	2013	0010									64 €				64 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	ACC.HYD - RELEVAGE	200000166	R.VANNE BALLON A.BELIER	2000	0021						2 627 €							2 627 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	ACC.HYD - RELEVAGE	200006618	VENTOUSE BALLON A.BELIER	2000	0021						1 344 €							1 344 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	ACC.MEGA - RELEVAGE	201001999	BARRE GUIDE POMPE1	2010	0013								2 641 €					2 641 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	MESURE	201201640	POIRE NIVEAU T.HAUT FOSSE	2012	0009									204 €				204 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	MESURE	201301615	MESURE 1	2013	0008									373 €				373 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	MESURE	201301616	MESURE 2	2013	0008									373 €				373 €
LGRA	STAR LA TOULOUBRE	RELEVAGE	POMPES	201301611	POMPE RELEVAGE - N°1	2013	0010									1 912 €				1 912 €
LGRA			Nombre :	9				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 921 €	0 €	4 681 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 602 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	ACC.MEC FOSSE DE RELEVAGE	200807772	BARRE GUIDE POMPE N°1	2008	0008	416 €												416 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	ACC.MEC FOSSE DE RELEVAGE	200807773	BARRE GUIDE POMPE N°2	2008	0008	416 €												416 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	DETECTEUR DE NIV FOSSE	200807769	POIRE NIV TRES BAS	2008	0008	209 €												209 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	DETECTEUR DE NIV FOSSE	200807770	POIRE NIV TRES HAUT	2008	0008	209 €												209 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	DETECTEUR DE NIV FOSSE	200807771	POIRE NIV HAUT	2008	0008	209 €												209 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	POMPES DE RELEVAGE	200807776	POMPE N°1	2008	0008	1 313 €												1 313 €
LIAS	RELEVAGE DE ROUMIAS	POSTE DE RELEVEMENT	POMPES DE RELEVAGE	200807777	POMPE N°2	2008	0008	1 313 €												1 313 €
LIAS			Nombre :	7				4 085 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 085 €
STAR SQUARE LAURENS	RELEVAGE	PREVISIONNEL AVENANT 2	Prévisionnel										1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	9 568 €
		Nombre :	1										1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	1 196 €	9 568 €
STAR DE LA GALLIERE	RELEVAGE	PREVISIONNEL AVENANT 2	Prévisionnel										405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
		Nombre :	1										405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
STAR DE L'ENCLOS	RELEVAGE	PREVISIONNEL AVENANT 2	Prévisionnel										405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
		Nombre :	1										405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 835 €
STAR DE L'ECUREUIL	RELEVAGE	PREVISIONNEL AVENANT 2	Prévisionnel										236 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 666 €
		Nombre :	1										236 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	405 €	2 666 €
STAR DE MIRAPIER	RELEVAGE	PREVISIONNEL AVENANT 2	Prévisionnel													338 €	405 €	405 €	405 €	1 958 €
		Nombre :	1													338 €	405 €	405 €	405 €	1 958 €
		Nombre :	128																	

Pièce jointe 3

Annexe 3

Inventaire des biens confiés au délégataire

*(en remplacement de celui figurant
dans l'annexe 8 du contrat)*

Pièce jointe 4

Annexe 4

Complément au Bordereau des Prix Unitaires

Complément au Bordereau des Prix Unitaires

Désignation des travaux	unité	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2015	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2022
Fumigation et recherche eaux parasites			
Fumigation - Chantier 1/2 journée	1/2 J	540,64 €	610,00 €
Fumigation - Chantier journée	J	936,81 €	1 057,00 €
Ce prix rémunère :			
<ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données nécessaire à la réalisation de la mission (plan SIG, cadastre ...), • Les démarches d'informations et de sensibilisation des services divers (SDIS, Services Techniques, ...) préalablement à l'intervention • La réalisation des tests de fumigation sur réseaux gravitaires principaux d'eaux usées [mission programmée sous réserve de météorologiques favorables (temps sec, beau et sans vent) • La rédaction d'un rapport d'analyses de synthèse de présentation des résultats (rapport Word et planche cartographique de localisation des anomalies), 			
Inspection télévisuelle	unité	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2015	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2022
Opérations de préparation	heure	165,74 €	187,00 €
Inspection télévisée avec remise de 2 rapports et 1 CD	heure	177,26 €	200,00 €
Inspection télévisée avec remise de 2 rapports et 1 CD	1/2 J	635,47 €	717,00 €
Inspection télévisée avec remise de 2 rapports et 1 CD	J	1 271,82 €	1 435,00 €
Ce prix rémunère :			
<ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données nécessaire à la réalisation de la mission (plan SIG, cadastre ...), • La réalisation d'une inspection télévisée sur réseaux gravitaires principaux d'eaux usées et des opérations de préparation associées • La rédaction d'un rapport d'analyses de synthèse de présentation des résultats (localisation et caractérisation des anomalies) 			
Désinsectisation	unité	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2015	Prix unitaire HT en valeur au 01/01/2022
Désinsectisation des réseaux d'assainissement	heure	108,53 €	122,46 €
Ce prix rémunère :			
<ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données nécessaire à la réalisation de la mission (plan SIG, cadastre ...), • La réalisation d'une opération de désinsectisation sur réseaux gravitaires principaux d'eaux usées 			